AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (25)ItemJean-Baptiste André Godin à Eugène Simon, 18 septembre 1885

Jean-Baptiste André Godin à Eugène Simon, 18 septembre 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)
Collation3 p. (115r, 116r, 117r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène Simon, 18 septembre 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52031

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction18 septembre 1885
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireSimon, Eugène (1829-1896)
Lieu de destination11, rue Jacquemont, Paris

Description

RésuméGodin annonce à Eugène Simon qu'il sera heureux de l'accueillir au Familistère. Il lui explique qu'il a lu avec intérêts ses articles sur la Chine parus il y a deux ans dans la *Nouvelle Revue* car il y a vu un parallèle avec sa proposition de l'hérédité de l'État en France. Il fait l'historique de sa proposition, publiée dans son livre *Le gouvernement...* et dans la brochure *Mutualité nationale* adressée aux députés. Il explique à Simon qu'il a répondu dans *Le Devoir* aux objections qui lui ont été faites et qu'il a publié une nouvelle brochure sur le sujet, qu'il lui envoie. Il compare la France et la Chine sur cette question. Il remercie Simon de l'envoi de son étude *La famille Ouang-Ming-Tse*. Il lui recommande de ne pas attendre le mauvais temps pour venir au Familistère.

- La lettre de Godin à Eugène Simon du 18 septembre 1885 répond à la lettre de ce dernier du 16 septembre 1885 : Eugène Simon annonce à Godin qu'il n'a pas renoncé à honorer son invitation à visiter le Familistère, et il lui envoie la première partie d'une étude sur la Chine qu'il vient de publier dans La Nouvelle revue (Guise, archives du Familistère : ARCH-FAM-2021-0-0406).
- Il n'existe pas d'élément dans les archives attestant d'une visite d'Eugène Simon au Familistère de Guise.

SupportLa signature de la lettre n'a pas été copiée

Mots-clés

<u>Articles de périodiques</u>, <u>Météorologie</u>, <u>Réformes</u>, <u>Visite au Familistère</u> Œuvres citées

- Godin (Jean-Baptiste André), Études sociales n° 4 : L'hérédité de l'État ou la réforme des impôts, Guise, Librairie du Familistère, 1884.
- Godin (Jean-Baptiste André), Le gouvernement : ce qu'il a été, ce qu'il doit être, et le vrai socialisme en action, Paris, Guillaumin, A. Ghio, 1883.
- Godin (Jean-Baptiste André), *Mutualité nationale contre la misère : pétition et proposition de loi à la Chambre des députés*, Paris, Guillaumin, 1883.
- Simon (Eugène), « La famille Ouang-Ming-Tse », La Nouvelle revue, t. XXXVI, septembre-octobre 1885, p. 568-602. [En ligne: https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k359457/f566, consulté le 31 octobre 2023]
- Simon (Eugène), « L'État et le gouvernement en Chine », La Nouvelle revue, t. XXII, Novembre-décembre 1883, p. 521-545. [En ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k35934k/f519, consulté le 3 septembre 2023]
- Simon (Eugène), « La famille chinoise », La Nouvelle revue, t. XXI, mars-avril 1883, p. 375-415. [En ligne: https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k359306/f373, consulté le 3 septembre 2023]
- Simon (Eugène), « La famille Ouang-Ming-Tse », La Nouvelle revue, t. XXXVI, septembre-octobre 1885, p. 364-402. [En ligne: https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k359457/f566, consulté le 31 octobre

2023]

• Simon (Eugène), « Le travail chez les Chinois », *La Nouvelle revue*, t. XXII, mai-juin 1883, p. 528-567. [En ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k35931j/f526, consulté le 3 septembre 2023]

Lieux cités

- Chine
- France

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Monsieur,

Ce sera avec la plus grande satisfaction que je vous verrai ici, Nos intéressants exticles sur la Chine, parus dans la Nouvelle novue, m'ant d'autant plus prappé il ya deux ans que pir royais une certaine con cardance entre les paits que vous cities et ceux que je prevoyais pour le France, en conseillant aux Députés de réformet les aroits de succession à la propriété et de donner à l'Etat une part progressive dans le partage des biens au élécés des personnes : rien en ligne directe sur les viens dont la valeur équivant à un hectare de terre, par exemple, et jusqu'à so of sur les grandes fortunes; d'héritage par l'état en ligne collaterale, sorsqu'il n'y aurait pas de testament. T'avais fait l'exposé de cette mesure, lealisable sans aucune violence ni spoliation, dans mon volume de gouvernement et le l'avais adresse, en extrait, sous forme de petition, aux Députes ; je la laur présentai comme moyen de constituer une Mutualité

Monsieur Eng. Simon

nationale contre la misère. Dépuis j'ai répondu dans mon journal aux objections qui un'avaient été faites, et j'ai publie une nouvelle brochure que je nous envaie par ce courrier taites moi, je nous prie, le plaisir de la lire.

le vois dans le droit d'hérédité de l'état le possibilité de donner au peuple, en France, les bienfaits dont vous aver été témoin en Chine, renforcés des moyens de production dont notre

civilisation europeenne Dispose.

Le grand malheur du peuple dans notre eivilisation c'est qu'en outre son travail est exploité par ceux qui possedent la richesse. En Chine le peuple travaille pour lui ev il viet de son travail. En France, le peuple travaille quand on le lui permet et lorsqu'il travaille les employeurs prélèvent les bénéfices résultent du travail.

Noite les comparaisons que je paisais à la lecture de vos articles, mais je n'en étais pas moins font intrigué de vous voir en chaise à posteurs dans ce sienheureur pays privé de routes et de mitures et de voir des hommes prêts à vous poster pour un maigre salaire!

Comment s'y four les transactions ? La Nie s'embellet par l'échange, les échanges se font par des communications faciles; il y a là des contrastes qui ont besain d'aspli-cations gree je serai heureux de recevoir de

Vous.

partie de votre étude: La famille Ouang-Ming-lese" et vous remercie de cet emai. Quano viendres - rous ? N'attendes pres le maurais temps, vener au moins

avant que les femilles saient tombées afin de pouvoir Comparer les environs de guise à ceux de la chine.
Sorge asses bon pour me prévanie à l'avance de votre arrivée, afin que je vous fasse providre à la gare.

Veuillez agreer, Monsieur, l'assurance De mes sentiments bout dévouis.